

Réf: Dossier N° 084007

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE «PHENOMENAL COMMUNICATION ET CONSEILS
» en abrégé « PCC »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI REMBLAIS,
Lot 52, Ilot 75

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/12/2021, et enregistrés au CEPICI le 02/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PHENOMENAL COMMUNICATION ET
CONSEILS » en abrégé « PCC »

Objet : COMMUNICATION - PRODUCTION AUDIOVISUELLE -
RELATIONS PUBLIQUES - MARKETING DIGITAL - EVENEMENTIEL
- PHOTOGRAPHIE - IMPRIMERIE - FORMATION

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (1.0) Parts Sociales de
Dix Mille (1,000,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
REMBLAIS, Lot 52, Ilot 75

Dirigeant(s) : M OUATTARA LASSANA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-02356 du 29/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18181/GTCA/RC/2022 du 29/04/2022

